



*Application du Décret au niveau de la  
Direction des Cours d'Eau Non Navigables*

**Genval, 23 novembre 2010**

Emmanuel  
GENNART

D.G. Agriculture,  
Ressources Naturelles et  
Environnement

DRCE

DCENN



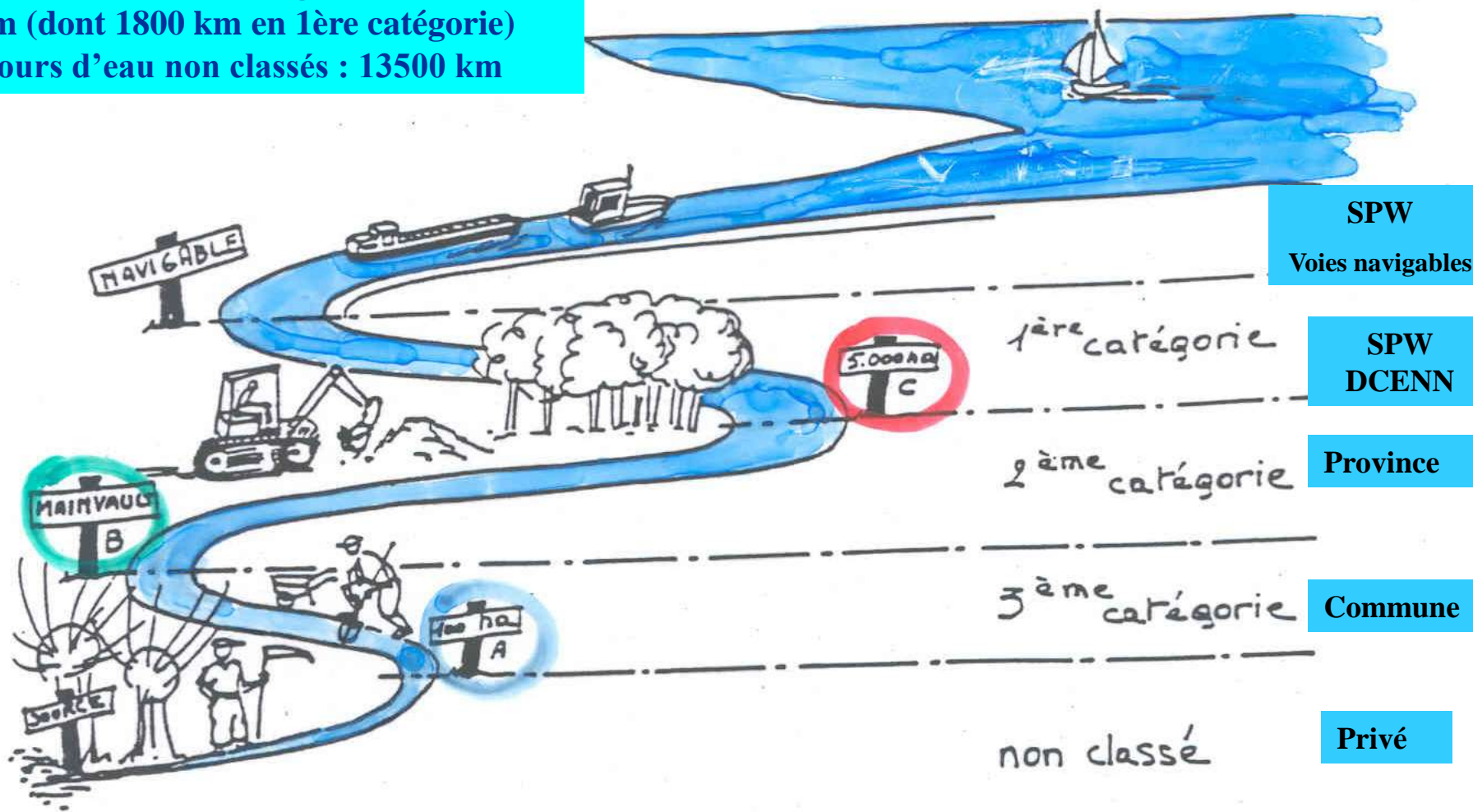
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

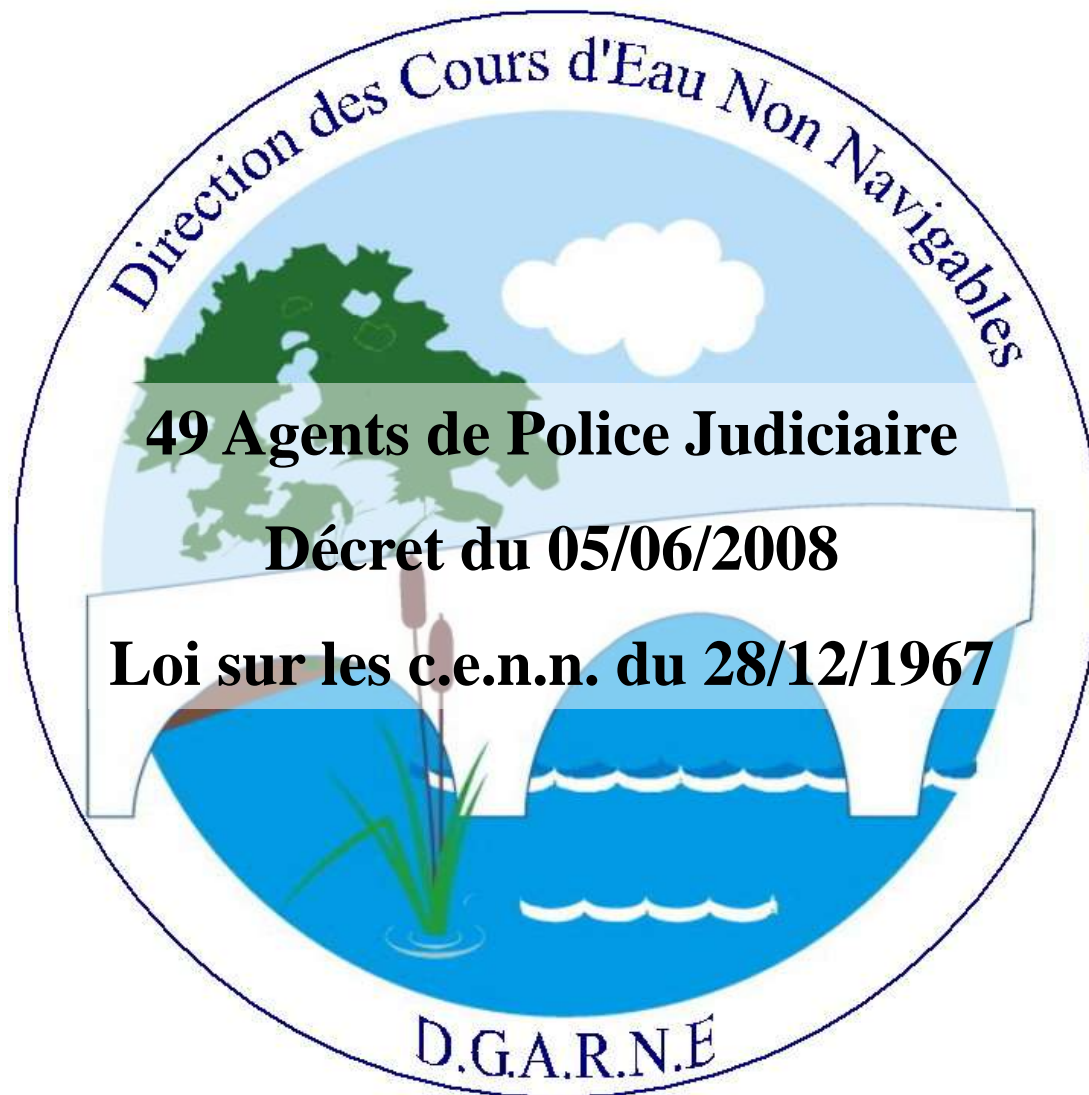
1



# 26 000 km de cours d'eau en RW

- voies navigables : 870 km
- cours d'eau non navigables : 11 500 km (dont 1800 km en 1ère catégorie)
- cours d'eau non classés : 13500 km





# Principales infractions que la DCENN est amenée à relever sur le terrain :

- Dégradation des berges par modification ou par dépôt
- Entrave au libre écoulement des eaux
- Dégradation de la Ripisylve
- Manque d'entretien des ouvrages d'art
- Non respect des autorisations
- Absence de clôture séparant les pâtures des c.e.



**Matières végétales →**



**Dégradation des berges**



**← Matières minérales**



**Entrave au libre  
écoulement des  
eaux**

**Travaux sans  
autorisation**



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



# Dégradation de la ripisylve par le riverain



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT





# Manque d'entretien des ouvrages d'art



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT





# Absence de clôture



## Politique d'action de la DCENN

- **Recherche des infractions : collaboration avec autres acteurs de terrain (DPC, DNF, CR,...)**
- **Priorité au dialogue avec le contrevenant (toutes-boîtes d'information, lettre d'avertissement)**
- **Circulaires internes**





Merci pour votre attention



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

